

Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Dossier 4 | 2005 La ville et l'enjeu du Développement Durable

Les pollutions atmosphériques urbaines de proximité à l'heure du Développement Durable

Séverine Frère, Isabelle Roussel et Aymeric Blanchet



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/developpementdurable/758

DOI: 10.4000/developpementdurable.758

ISSN: 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Séverine Frère, Isabelle Roussel et Aymeric Blanchet, « Les pollutions atmosphériques urbaines de proximité à l'heure du Développement Durable », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 4 | 2005, mis en ligne le 06 juin 2005, consulté le 19 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/758; DOI: 10.4000/developpementdurable.758

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

1

Les pollutions atmosphériques urbaines de proximité à l'heure du Développement Durable

Séverine Frère, Isabelle Roussel et Aymeric Blanchet

- Alors que le concept de Développement Durable s'est largement développé à partir des pollutions globales, aussi paradoxal que cela puisse paraître, les pollutions de proximité sont, elles aussi, largement interrogées par ce nouveau paradigme.
- Les pollutions de proximité représentent un enjeu essentiel du Développement Durable car, certes, elles contribuent fortement à l'augmentation des pollutions globales mais elles sont aussi le fer de lance de l'implication des populations dans les choix de développement. Or les pollutions perçues ne représentent qu'une partie des pollutions nocives dont la grande majorité est invisible. Ce travail a pour objet de montrer comment les plaintes qui devraient être l'expression populaire de la pollution et de sa maîtrise, ne répondent que très imparfaitement aux enjeux du Développement Durable pour lesquels les réponses institutionnelles doivent être améliorées.
- Les pollutions atmosphériques de proximité liées au tissu urbain dense sont davantage l'objet de nuisances ressenties et dénoncées par les citadins. Celles ci sont anciennes, des travaux ont montré que les odeurs étaient déjà une source de gêne au XIXè siècle dans les villes. Puis plus récemment les travaux de psychologie de l'environnement ont établi la relation entre la gêne et le stress qui porte atteinte à la santé. Pourtant l'expression de la gêne et le stress qu'elles génèrent ont longtemps été négligés par les pouvoirs publics. Le suivi des plaintes, réalisé à Paris et dans la région Nord-Pas-de-Calais, le montre bien. Les politiques municipales, très attentives au moment de l'hygiénisme à l'encadrement des pollutions industrielles, se sont détournées de la question de la pollution atmosphérique urbaine confiée, pour être mesurée et surveillée, à des réseaux de surveillance. La mesure de ces pollutions invisibles et nocives est restée largement cantonnée dans la sphère technique jusqu'à ces dernières années où, progressivement, la pollution atmosphérique est devenue un objet politique.

- La question des nuisances environnementales et les plaintes qu'elles génèrent ont un caractère ambigu: entre santé et qualité de vie, entre industrie et urbanité, entre nuisance et toxicité, entre gêne et pollution de proximité. Leur ambiguïté permet d'interroger la gestion municipale des nuisances et de la pollution atmosphérique dans le cadre d'une gestion de proximité, au plus près des citoyens, selon les impératifs du Développement Durable.
- Les plaintes permettent de revisiter, selon les réflexions déjà posées par Cyria Emélianoff (2001), l'opposition entre l'hygiénisme et la durabilité urbaine tout en s'interrogeant sur la place de la santé environnementale au sein des politiques locales.
- Même en essayant, à travers un guichet unique et une pratique mieux maîtrisée de la médiation de remettre l'habitant au cœur de la politique locale de la pollution atmosphérique, on voit que la gestion institutionnelle de la qualité de l'air n'est pas satisfaisante à l'ère du Développement Durable où les politiques doivent susciter l'adhésion de tous et correspondre aux besoins des habitants. Le traitement de la gêne et de la nuisance ne doit pas s'effacer devant la surveillance des pollutions toxiques mais à l'inverse leur maîtrise ne doit pas être passée sous silence sous prétexte qu'elle ne mobilise pas la pression des habitants.
- Ainsi nous nous attacherons dans un premier temps à l'ancienneté, la récurrence du phénomène et le stress dû à la gêne occasionnée par les pollutions atmosphériques urbaines de proximité, qui en font un réel problème de santé environnementale. Puis dans un deuxième temps, nous montrerons que, malgré cela, l'expression de la gêne sous forme de plaintes se heurte à l'absence de prise en charge juridique et politique de la question. Enfin, dans un troisième temps, nous évoquerons les réponses esquissées qui se heurtent à des lacunes techniques, relevant en partie des conditions de mesure et des incertitudes techniques, qui minorent l'importance des nuisances perçues. D'autre part, les réponses, qui reposent sur des logiques de remédiation bien plus que de précaution, mettent également en évidence les lacunes d'ordre institutionnel; elles semblent en effet encore éloignées de la logique du Développement Durable.
- 8 Historiquement, l'histoire des odeurs délétères en ville est associée aux activités industrielles.
- 9 Selon G. Massard Guilbaud (2003), les odeurs ont un lien historique avec les pollutions de l'air puisqu'elles en sont l'expression perçue.
 - « Incontestablement, le nez (on parlait parfois de nerf olfactif) était, au début du XIX^e siècle, le premier baromètre de la nuisance. L'insupportable, c'était ce qui puait, et les mots pour le dire étaient aussi nombreux que l'odeur était détestée. Les odeurs, qui se confondent, dans le vocabulaire des plaintes, avec les émanations ou les exhalaisons, parfois mêmes les vapeurs (les chimistes donnant un sens différent et plus précis à ce mot¹) étaient dites nauséabondes, répugnantes, fétides, actives, subtiles, méphitiques, insupportables, intolérables, asphyxiantes, malsaines, nuisibles, pernicieuses, infectes ou infectantes, délétères, putrides, empoisonnantes, pestilentielles, insalubres, mortelles... Parfois, l'atmosphère était dite corrompue. »
- Ce n'est que tout à la fin du XIXème siècle que les citadins se sont également méfiés des pollutions invisibles. Jusque là, le « commun des mortels considère qu'un air est sain s'il est transparent et dénué de senteurs déplaisantes ». Non seulement les odeurs étaient difficiles à supporter et éprouvantes, voire gênantes mais elles étaient également censées

avoir un lien avec la santé selon les théories médicales encore majoritaires au XIX^{ème} siècle en dépit de l'émergence des théories pastoriennes sur les microbes.

« Les miasmes pestilentiels ou délétères — qualificatifs consacrés — qui s'échappaient de certaines usines, dépôts de matières animales ou de vidanges étaient réputés être la cause de beaucoup de maladies et de décès. En période d'épidémies, les plaintes se portaient sur les choses les plus étranges, et leur nombre augmentait. Ainsi les habitants de Rezé (la ville faisant face à Nantes, sur la rive sud de la Loire), redoutaient-ils, en 1832, que l'odeur de l'usine de chapeaux ne leur donnât le choléra². »

- 11 Le miasme, et avec lui la dangerosité de l'odeur, survécut longtemps au microbe. Si Alain Corbin estime, à propos de Paris, que les idées pastoriennes se répandirent rapidement (Corbin, 1986), tel ne fut pas le cas en province. Même dans la frange relativement instruite de la population, et longtemps après que les microbes aient été reconnus responsables des maladies infectieuses, on rencontrait encore des explications imputant aux odeurs les maladies les plus variées. Ainsi le directeur de la Manufacture des Tabacs de Riom attribuait-il, en 1897, les nombreux cas de typhoïde constatés dans le quartier aux odeurs de la porcherie voisine³. À Saint-Fons, dans le Rhône, en 1905, une pétition qui recueillit des centaines de signatures dénonçait les odeurs "putrides et malsaines" de l'entreprise Malécot & Cambon. En 1915 encore, dans la banlieue de Nantes, on redoutait de faire passer le tramway en un lieu "infecté par la putréfaction" d'une fonderie de suif⁴. Il est vrai que, dans ce dernier cas au moins, le terme de putréfaction avait vraisemblablement déjà pris le sens de « odeur infecte », exactement comme odeur pestilentielle signifie aujourd'hui odeur spécialement repoussante et non odeur qui apporte la peste. Pourtant, l'empreinte de la peur ancestrale restait forte et le mode de pensée pastorien ne se substitua pas brutalement au système miasmatique. Pour le commun des mortels, les deux systèmes tendirent plutôt à se juxtaposer. On les trouve parfois évoqués côte à côte, dans les mêmes lettres⁵. Miasmes, microbes, spores, bactéries, germes restèrent longtemps plus ou moins synonymes, ennemis invisibles qu'on "attrapait" au contact des choses sales ou malodorantes, et dont le bon sens ordonnait de se tenir éloigné.
- 12 L'habitude de voir dans l'odeur l'origine des maladies s'était en quelque sorte étendue aux nouvelles odeurs industrielles. Là encore, le nouveau se juxtaposait à l'ancien plus qu'il ne le remplaçait.
- Depuis l'abandon de la théorie des miasmes, la mauvaise odeur n'est plus associée à la toxicité. A l'inverse, Guyton de Morveau pensait même avoir démontré le caractère désinfectant de certaines odeurs. À Lyon, en 1820, l'un des voisins d'une raffinerie de sucre située rue du Puy-d'Ainay estimait par exemple que « l'odeur balsamique qui s'en exhale [désinfectait] [...] l'air qu'auraient pu charger de miasmes pestilentiels les ateliers voisins à odeur moins salubre »⁶.
- D'ailleurs, depuis le tout début du XIXème siècle, les chimistes distinguaient, les odeurs incommodes (désagréables) des odeurs insalubres (nuisibles à la santé) Si les odeurs étaient si violemment décriées, c'est d'abord parce qu'elles étaient éprouvantes⁷ et qu'elles constituent une gêne dont il convient de se débarrasser.
- Il faut garder à l'esprit l'origine étymologique du mot gêne : celui-ci vient de l'ancien français « gehenne » (torture) et de « gehir » (avouer) ce qui suggère une notion de souffrance provoquée par autrui. Le concept de gêne est associé à la perturbation, l'aggravation, l'insatisfaction, ainsi qu'au déplaisir, au harcèlement, à l'irritation, à la

nuisance, à la vexation, à l'exaspération, à l'inconfort, au malaise, au stress et à la haine (Guski, 1997, 1999). Il peut aussi être associé à des interférences dans les activités de la vie quotidienne ou refléter un ensemble de symptômes liés au stress.

Plus récemment, une revue de la littérature réalisée par Shusterman (1992) indique que la plupart des personnes exposées à des sources d'odeurs environnementales présentent des mécanismes physiopathologiques qui ne s'expliquent pas par l'approche toxicologique classique, mais qui doivent être abordés comme des effets non toxicologiques de ces contaminants sur la santé. D'ailleurs, les manifestations pathologiques sont souvent influencées par des facteurs cognitifs propres aux individus exposés.

17 L'exposition à des odeurs environnementales désagréables peut avoir des effets de nature psychologique sur les personnes exposées : anxiété, troubles du sommeil... Certains auteurs, Lazarus (1966) définissent le stress comme :

« un processus qui apparaît quand les exigences environnementales dépassent les capacités de réponses de l'organisme. »

Le stress résulte donc d'un déséquilibre entre les conditions environnementales et les projets des individus, entraînant alors l'incapacité à y faire face. Le stress dépend non seulement de l'environnement, mais aussi de la vulnérabilité constitutionnelle du sujet et de l'adéquation de ses systèmes de défenses :

« Il y a stress quand la situation a été évaluée par le sujet comme impliquant et comme excédant ses ressources adaptatives ».

D'après Moch (1989), l'individu appréhende le monde physique, en fonction de ses motivations, de son savoir, de sa personnalité et des facteurs liés à la situation (contexte social, moyen de contrôle, climat social). Cette évaluation met en évidence le désaccord qui peut exister entre les besoins, les attentes et ce que propose la situation, afin de trouver les moyens directs ou indirects pour lutter contre le stress. Ces stratégies de lutte peuvent, en ce sens, prendre des aspects variés et influencer notre façon de réagir. Le coût de cette tentative d'adaptation à la situation va engendrer des post-effets, des perturbations sur le plan psychologique et physiologique, ainsi que sur celui de l'activité en cours.

Le contexte dans lequel nous évoluons, l'environnement social, culturel, voire affectif, apportent une dimension personnelle, unique à la façon dont chacun perçoit et subit les agressions diverses dont il est l'objet (Moch, 1989). Par conséquent, les réactions peuvent être différentes d'un individu à l'autre, suivant l'appréhension de la situation (menaçante, dangereuse) et la capacité à y faire face, ce qui engendrera ou non un stress.

B. Barraqué (2002), dans une étude sur la gêne occasionnée par le bruit des avions autour de l'aéroport de Roissy constate que « les personnes qui « vont bien » résistent beaucoup mieux au stress du bruit...les riverains qui « vont bien » dans leur trajectoire personnelle acceptent mieux le bruit que les autres ». Des phénomènes psychologiques de masse ont même été décrits (Jones T., 2000). La prise en compte des aspects sanitaires de la qualité de l'air qui accompagna l'hygiénisme se fixa particulièrement sur le corps, c'est à dire la représentation tangible de l'individu, quantifiable par des observations et sur lequel un diagnostique peut être posé.

A cette représentation du « *corpus* » observé, détaillé, regroupé en classe ou cohorte, se sont ajoutés les maux de l'esprit (stress) expression simplificatrice, ici, des impacts psychologiques des pollutions suite à l'évolution de la psychanalyse et de la reconnaissance du soi.

- Mais malgré la reconnaissance des impacts sanitaires dus au stress engendré par la gêne ressentie face aux pollutions atmosphériques de proximité, malgré l'historicité et l'ancienneté du phénomène, le traitement de la gêne et l'expression qu'elle entraîne sous forme de plaintes restent aujourd'hui sans procédure formalisée de réponse et de traitement.
- Malgré la récurrence dans le temps du phénomène de pollution urbaine de proximité, et l'importance croissante des plaintes des habitants que cela génère, les réponses institutionnelles n'ont pas encore été complètement formalisées jusqu'à présent pour définir un mode de traitement et des réponses à apporter. Ainsi différents types de nuisances exprimées par des plaintes ont été étudiés, tous ont en commun une absence de procédure de traitement formalisée.
- Les plaintes, désignent ici l'expression de la gêne quotidienne ressentie par un habitant et résultant d'une nuisance perçue. Certes, le circuit des plaintes est très balisé par de nombreuses institutions dont le champ de compétence est bien défini. Cependant, un examen attentif des documents et des réponses données montre que les plaintes en tant qu'expression de la gêne sensible ne recouvrent qu'une toute petite partie de la pollution atmosphérique; elles relèvent du domaine subjectif et donc difficile à renseigner et à vérifier par la partie dite objectivable et mesurable du domaine de la qualité de l'air. Les normes qui balisent et pilotent la surveillance de la qualité de l'air sont, la plupart du temps, inefficientes pour valider le bien fondé d'une plainte. Selon B. Barraqué (1997):

« Alors que les pollutions dues à l'industrie ou au trafic urbain, qui atteignent parfois des populations entières, paraissent impossibles à combattre puisqu'elles sont aussi permanentes qu'anonymes et évidemment liées à la modernité, les nuisances, elles semblent avoir une origine plus identifiable, et donc font l'objet de bien davantage de plaintes explicites. »

- D'après une étude effectuée à Paris⁸ (Rozec, 2003), sur un corpus de plaintes liées à la pollution atmosphérique, la plainte fait allusion au « coupable », à l'origine de la nuisance pour qu'il puisse y avoir remédiation. D'après le corpus parisien considéré, près d'une nuisance sur deux concerne l'habitat et les restaurants. Le dépôt d'une plainte représente déjà en lui-même l'aboutissement d'un long processus. Néanmoins, dans le cas de nuisances diffuses pour lesquelles une responsabilité précise ne peut pas être identifiée, les plaintes ne sont pas traitées. Les plaintes supposent la reconnaissance d'une certaine victimisation par une cible identifiée. En règle générale, toute plainte fait l'objet d'une réponse mais pas toujours d'un traitement. Pour être traitées, il faut que l'objet de la plainte soit reconnu comme « avéré ». C'est seulement après avoir reçu de nombreuses plaintes émanant de personnes différentes qu'un Préfet diligente une enquête de la part de ses services.
- 27 Le Comité régional de l'APPA s'est appuyé sur un corpus de plaintes reçues sur le territoire de l'Artois donc des plaintes ayant essentiellement un contexte industriel puisque, le SPPPI⁹ a pour objet les risques industriels.
- Compte-tenu des caractéristiques urbaines denses de la région Nord-Pas de Calais, l'imbrication des tissus urbains et industriels, ainsi que la densité des zones urbaines centrales font que les problèmes de nuisances se posent de manière relativement fréquente: qu'il s'agisse de nuisances liées à une industrie, à la proximité d'une infrastructure routière et son trafic, à la proximité d'une PME en ville, de problèmes d'activités émettrices dans le voisinage, ...

- Dans ce contexte, de nombreux organismes sont confrontés à des situations de plaintes provenant de personnes physiques, très difficiles à prendre en compte dans la mesure où elles font l'objet d'appel téléphonique, ne laissant aucune trace écrite et donc d'aucun archivage dans les instances contactées. A cette absence qui rend difficile une prise en compte sérieuse des plaintes d'un territoire par rapport à ses sources de nuisance, ou vécu comme telle, se substitue un effet de mémoire collective, associant le plus souvent une période de l'année, une entreprise, un épisode et une fréquence au signalement de plaintes. Les associations, les mairies sont le plus souvent dans ce type de situation.
- A cela s'ajoute une confusion dans la définition même de la plainte pour les institutions : expression d'une gêne, demandes d'informations, observations critiques formulées sur des registres d'enquêtes publiques ? L'expression de la plainte elle-même, ne permet pas d'y répondre de manière satisfaisante, pas toujours explicite, les renseignements d'ordre pratique sont plus ou moins éludés pour se concentrer sur des ressentis.
- Ainsi la situation est ambiguë, homme et institution sont enchevêtrés dans une appréciation biaisée des rapports sous tendant la gestion de l'espace. La quantification et la qualification de la gène, exprimé au travers de la plainte ne sont pas solidaires du déroulement de l'histoire et laisse place à une gestion passionnelle de temps de crise. (exemple de Drocourt)
- Aussi le citadin gêné hésite sur la destination de sa récrimination tout en ne sachant pas très bien jusqu'où cette démarche va l'entraîner.
- En cherchant à identifier les lieux de dépôt des plaintes on met en évidence une difficile concomitance entre les pouvoirs de police généraux, échus au maire, et ceux de police spéciale relevant spécifiquement de l'Etat et de ses services déconcentrés.

Tableau: pourcentage de plaintes par structure

Communes	43%
Association	20%
Etat (Préfecture, sous-Préfecture)	7%
services techniques (Drire, Drass)	30%
Total	100.00%

- 34 Le maire, spécialement dans une petite commune est identifié comme étant habilité à gérer l'ensemble des conflits et des nuisances. Il paraît parfois plus judicieux de s'adresser à des instances qui ont en charge la surveillance ou la gestion de la source de nuisance identifiée. C'est ainsi que les Associations agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) reçoivent de nombreuses plaintes concernant la qualité de l'air.
- Les plaintes mettant en cause une installation classée sont dirigées systématiquement vers les services déconcentrés de l'Etat ayant en charge l'inspection des installations classées. Cette complexité administrative paraît obscure au citadin qui, dans l'idéal, souhaiterait s'adresser à un guichet unique. Des expérimentations dans ce sens ont été tentées dans la Communauté urbaine de Strasbourg où un agent est chargé du recueil et du traitement des plaintes concernant les odeurs et adressées à différents services. Il est vrai, qu'à Strasbourg ce dispositif a été facilité par l'unicité des services techniques entre la ville et la CUS (Communauté Urbaine de Strasbourg).
- Au crédit de cette confusion, la profusion des pouvoirs de polices spéciales et générales peut atteindre 8 structures différentes suivant la source incriminée. Les circuits de

- traitement découlent de cette profusion de police potentielle qui s'alourdit de structures d'expertises, de rassemblement, etc.
- Dans le cas d'une installation classée, un circuit classique passe du plaignant au maire qui transmet par la suite à la DRIRE et à son autorité de tutelle la préfecture.
- Cependant, la majorité des dossiers de plaintes ne suivent pas ce circuit, et 7 à 8 circuits différents ont pu être identifiés avec une complexité croissante, c'est-à-dire faisant intervenir:
 - un nombre d'interlocuteurs croissant (de 3 à 5 interlocuteurs pour la même plainte)
 - un temps de suivi et de traitement qui augmente avec les échanges.
- Ainsi, pour un même problème et pour une même plainte, le nombre d'échanges peut varier entre 4 et 20 échanges et 2 ou 3 interlocuteurs. De manière générale, les plaignants et les services recevant ces plaintes ont des difficultés à identifier les structures compétentes en matière de nuisance.
- 40 Comme nous l'avons souligné, la prise en compte et le traitement des nuisances dues pollutions urbaines de proximité sont encore difficiles et nécessitent du temps pour être reconnues
- L'exemple du benzène de Drocourt, illustre combien il est long et difficile d'attribuer des nuisances avérées à des émissions de polluants non réglementés ou que l'on ne sait pas mesurer. Drocourt (3 104 hab), commune de l'ancien bassin minier est située dans une zone densément peuplée (environ 950 hab/km²)
- 42 Cette commune comprend 2 entreprises classées Seveso: Cray-valley et les cokeries. Une autre entreprise de peinture, Spado, est soumise à la réglementation sur les installations classées. Seule Cray Valley déclarait des rejets en 1999 quantifiés à 600 T/an de benzène dus à son process et sa production de résine (spécifiquement la production d'un intermédiaire l'anhydride maléique), alors que ces rejets ne l'étaient pas en 1999 pour les cokerie de Drocourt.
- Ainsi, à Drocourt, depuis de nombreuses années, les habitants se plaignaient de différents symptômes de mal-être (maux de tête, insomnies, fatigues, etc.) alors que les mesures effectuées montraient que les normes étaient respectées. Puis, en raison des progrès de la métrologie, les niveaux de benzène ont pu être mesurés sur une vaste zone et pendant un temps relativement long à l'aide d'un dispositif composé de tubes passifs (4 campagnes de mesures AREMARTOIS entre 2000 et 2002). Les résultats obtenus ont poussé le préfet à demander l'avis de l'INVS (Institut de Veille Sanitaire) pour « le problème posé ainsi que la suite qu'il convient de donner pour apporter une réponse aux attentes de la population ».
- La part des rejets industriels dans les concentrations observées au cours des campagnes à continuellement diminué: en effet, fin 2000 une unité de retraitement des gaz à la sortie de l'atelier maléique a été installé par Cray Valley et en 2001 la cokerie cessait une partie de son activité avant de fermer complètement en mars 2002. Dans le même temps l'excès de risque individuel pour la population a été quantifié et jugé inacceptable en se basant sur le résultat des campagnes de l'année 2000.
- Les résultats des différentes campagnes montrent combien est difficile la réponse politique à ces questions mettant en jeu la santé des habitants. Le benzène fait partie des substances reconnues comme cancérigènes donc la publication des résultats des mesures devait s'accompagner de précautions de manière à ne pas ajouter des difficultés

psychologiques à une question de santé publique. Quelle action entreprendre devant des résultats alarmants? En définitive, le politique n'a pas eu à faire de choix, la réponse est venue par la fermeture de la cokerie de Drocourt pour des raisons strictement économiques. Etait ce bien la réponse attendue par les habitants? Pour autant, tous les problèmes sanitaires ne sont pas résolus pour des populations qui sont débarrassées de la source principale mais qui ont été exposées pendant de longues années à des niveaux de pollution élevés.

- La question des poussières sédimentables à Dunkerque a été portée par une association qui a essayé de multiplier les mesures pour construire le problème et le rendre crédible. Ces mesures artisanales, dans un premier temps, sont passées, après de longues années, au stade « professionnel » avec l'étude portée par l'AASQA locale avec le soutien financier du principal responsable de la nuisance ; les aciéries Sollac. L'action préconisée, au terme de cette étude, renvoie à la mesure et à la surveillance.
- Avec l'exemple du benzène de Drocourt et des poussières sédimentables de Dunkerque, on voit que les plaintes peuvent se cristalliser pendant de nombreuses années autour d'une question dont la prise en charge politique peut être très longue et progressive. Dans le cas des poussières sédimentables, la prise en charge est d'autant plus longue qu'il n'existe pas de normes françaises pour des retombées de poussières qui sont considérées comme non toxiques car trop grosses pour être inhalées. Seule une norme allemande prend en compte cette nuisance dite dépourvue de toxicité. Toutefois, l'identification de ce problème par une association ayant « pignon sur rue » et prise au sérieux par les élus locaux peut être une réponse qui satisfait les élus et les plaignants puisque les uns et les autres ont le sentiment que la question est « prise en charge »
- Néanmoins, on voit alors émerger un hiatus de plus en plus grand entre les plaintes reçues et les réponses données. En effet, le registre qualitatif sur lequel se situent les plaignants ne trouve pas de réponses satisfaisantes à travers le registre normatif sur lequel se situe la réponse sanitaire. Cet écart, voire cette distorsion, n'ont-ils pas des racines profondes indiquant les limites de l'hygiénisme par rapport à une aspiration qualitative qu'imposent l'environnent urbain ou le développement durable ? D'ailleurs la norme, associée à un risque sanitaire, ne répond pas à la demande essentiellement qualitative et individuelle du plaignant.
- 49 Pourtant les réponses esquissées répondent peu au principe du développement durable et se heurtent à des difficultés techniques pour évaluer la pollution atmosphérique de proximité.
- Les difficultés pour évaluer la pollution atmosphérique de proximité relèvent de deux éléments: d'abord la faiblesse des réponses quantitatives spatialisées, puis les incertitudes inhérentes à une information spatialisée.
- La première faiblesse qui explique la difficulté d'évaluer la pollution atmosphérique de proximité tient aux conditions de mesure et plus précisément à la localisation des capteurs. La structure des plus anciens réseaux de mesure de la qualité de l'air correspond à une période où le bruit de fond de la pollution industrielle était élevé. Par conséquent, la localisation précise des capteurs dits de « proximité industrielle » importait peu. Or, à l'heure actuelle, un certain nombre de capteurs, situés à proximité d'une usine, continuent à présenter, dans certaines conditions météorologiques et selon certaines directions de vents précises, des dépassements de seuils qui n'affectent qu'une zone restreinte située sous le vent d'un panache industriel.

- 52 Ces effets de panache peuvent échapper aux analyseurs qui, d'ailleurs, n'ont pas pour mission de surveiller en continu les émissions industrielles.
- La représentativité spatiale des capteurs pose une question encore que très partiellement résolue aussi bien pour les pollutions automobiles que pour les pollutions d'origine industrielle.
- Le deuxième élément d'explication tient à la faible pertinence des investigations limitées dans le temps. Pour répondre à des plaintes concernant une pollution précise, les AASQA se sont dotées de laboratoires mobiles pouvant recueillir des indications précises à un endroit indiqué pendant un certain laps de temps. Or, si on examine les bilans réalisés à l'issue de ces campagnes, rares sont les conclusions qui vont dans le sens de la crainte exprimée par les auteurs de la plainte. Les explications sont nombreuses :
 - -Les conditions météorologiques au cours de la campagne étaient plus favorables à la dispersion des polluants ou bien la pluie a entraîné les polluants vers le sol.
 - -La direction de vent observée au cours de la campagne entraînait les polluants loin des analyseurs
 - -La présence du camion laboratoire a alerté le responsable de l'émission polluante qui a interrompu son activité durant la campagne.
- Le troisième élément d'explication tient au fait que les polluants réglementés mesurés ne sont pas ceux qui sont émis par la source gênante.
- C'est ainsi que, par exemple, à Drocourt, les mesures effectuées à différentes reprises par le camion laboratoire n'a pas pu conforter les plaintes émises par les habitants parce que le benzène, source de pollution principale, n'était pas mesuré par le laboratoire mobile. Il a fallut attendre la généralisation des mesures effectuées à l'aide de tubes passifs pour reconnaître une relation entre les niveaux d'exposition inquiétants auxquels la population était soumise et les symptômes sanitaires décrits.
- 57 Enfin, le dernier élément d'explication repose sur la gestion par les normes et les pics. En raison de la relation ancienne entre les sources de pollutions industrielles et les pics de polluants observés à l'occasion de situations météorologiques pénalisantes, la gestion de la pollution s'est fondée sur des normes. Toutes les directives européennes émises jusqu'à ces dernières années se réfèrent à différentes normes que les Etats membres s'engagent à ne pas dépasser. Or, ce modèle de gestion est en contradiction avec les résultats des études épidémiologiques qui montrent que la relation entre pollution atmosphérique et santé ne présente pas de seuils. C'est pourquoi, la réflexion au sein de l'Union Européenne vise à revoir la politique des normes et à mettre l'accent précisément sur les pollutions de proximité de manière à résorber les « hot spots ». Les réseaux de mesures tentent de quitter le domaine de la gestion de l'évaluation des risques de santé publique à travers la mesure des niveaux de pollution dits « de fond » pour aborder la question des pollutions de proximité. Or, l'évaluation de ces pollutions pose de nombreuses questions méthodologiques.
- Des réponses s'esquissent pour mieux appréhender ces pollutions de proximité. Le développement de campagnes à l'aide de tubes passifs a permis de mieux cerner la réalité spatiale en acceptant de ne plus avoir d'informations sur les « pics » qui sont lissés au sein d'une mesure effectuée globalement sur plusieurs jours. C'est ainsi que les campagnes de Drocourt ont pu apporter des éléments pertinents pour répondre aux plaintes des habitants. Les résultats ont interrogé les pouvoirs publics sur la responsabilité collective

de la société vis-à-vis de riverains qui, pour le développement économique du pays, ont été soumis pendant de longues années à des niveaux d'exposition élevés.

Le réseau de mesure AIRPARIF a pu apporter quelques éléments de réponses à des plaintes émanant des riverains de la gare de l'Est qui étaient importunés par les émanations des motrices diesel. Les cartes et les documents produits permettent de donner des évaluations pertinentes de la contribution de ces motrices à la pollution d'ensemble.

Pour l'instant les modèles présentés par les Associations de surveillance de la qualité de l'air permettent d'évaluer un niveau de pollution à une échelle spatiale qui est celle du quartier sur un pas de temps annuel. Pour avoir des informations à une échelle temporelle plus fine, le modèle « Heaven » permet de mettre en ligne les indications des émissions liées au trafic. En revanche, à un pas de temps aussi fin, il est encore difficile de donner, en direct, une information sur la dispersion des polluants en fonction des conditions météorologiques qu'il faudrait décliner à une échelle très fine.

Les renseignements spatialisés issus de modèles et de cartographies et structurés par une base d'analyseurs répondent, en fonction de leur échelle à des demandes pertinentes. L'utilisation de ces documents suppose de prendre quelques précautions d'usage ne serait ce qu'en raison des incertitudes inhérentes à toute modélisation. En revanche ces documents ne peuvent fournir aucun renseignement individualisé. Si on peut avoir des indications sur la pollution d'un quartier, il est évident que les interprétations peuvent être très différentes quant aux niveaux d'exposition pour les habitants demeurant au rezde-chaussée, dans une chambre sous les toits ou dans un vaste appartement.

Seule la mesure de l'exposition personnelle peut fournir des réponses plus personnalisées mais les renseignements issus de ces études restent également très délicats à interpréter.

Si les nuisances liées au problème de pollution urbaine sont encore difficiles à reconnaître, à évaluer et à quantifier, les réponses à apporter ne sont pas plus aisées en raison de la complexité des circuits administratifs et de la technique que cela exige.

Quelle soit industrielle ou urbaine la plainte correspond souvent à un appel du citoyen pour demander aux élus de proximité un arbitrage leur permettant de régler leur conflit avec leur voisin que celui-ci soit un simple particulier ou une grosse entreprise. L'élu est légitimement considéré comme un facilitateur du « vivre ensemble ». Comment organiser cette médiation? Comment la rendre partenariale, crédible et écoutée? L'évolution des textes réglementaires ces dix dernières années dans les domaines de la gestion du territoire et de l'environnement a dessiné les contours de la concertation dans les politiques publiques locales faisant davantage de place aux associations. Or nous avons constaté dans nos investigations que souvent, le public associatif mal préparé aux formes de concertation ou ne maîtrisant pas le dossier soumis à la concertation, se retranche alors, légitimement, sur son domaine de compétence spécifique. Dès lors, l'échelle spatiale des réflexions et observations émises et le niveau d'expertise requis par les pouvoirs publics risquent de les stigmatiser comme associations « NIMBY » (Not In My Backyard) et de les marginaliser. A long terme, le risque rencontré est d'avoir une défiance du tissu associatif local (association de quartier...) vis à vis d'un processus dont il se retrouve exclu.

D'autre part, les concertations « institutionnalisées » concernent souvent des projets dits d'intérêt général qui par définition s'opposent au « particulier ». Ce qui laisse de côté le registre du citoyen et son niveau de préoccupation à l'échelon local. Ainsi, le citoyen ou

l'association se trouvent confrontés localement à des problèmes et nuisances pour lesquels ils ne trouvent aucun interlocuteur.

- En l'absence d'une prise en charge et du traitement des nuisances liées aux pollutions atmosphériques et olfactives en l'état actuel, on pourrait imaginer une structure de médiation qui puisse mettre en présence les différents acteurs et groupes sociaux intéressés par ces nuisances, qu'ils soient « récepteurs » ou émetteurs.
- Pourtant l'exemple des plaintes étudiées sur le territoire de l'Artois montre que cette logique est encore absente des procédures de traitement. Souvent, les réponses sont des réponses techniques gérées au cas par cas par la structure compétente. Cela s'explique par le fait que souvent la plainte génère un certain nombre d'interrogations en termes de risques sanitaires, ce qui nécessite une phase de diagnostic et d'expertise technique. La médiation ne constitue qu'une réponse qualitative à un phénomène de mal être, qui ne suffit pas à remédier au problème.
- Le travail entamé pour structurer un mode unique d'enregistrement des plaintes et trouver un mode de réponse plus rapide et plus adapté aux plaignants nous a montré toute la complexité du système existant. A chaque source de nuisance correspond une structure de prise en charge différente pour la plainte. Dans ces conditions, le citoyen a toutes les peines à s'adresser à la structure compétente. La transmission de la plainte de guichet en guichet allonge considérablement les délais de réponse.
- Mais malgré la mise en place de ces « guichets uniques », on voit que la gestion institutionnelle de la qualité de l'air n'est pas satisfaisante dans la mesure où les plaintes et les réponses apportées traduisent des phénomènes de remédiation bien plus que de précaution comme le supposerait la mise en oeuvre du Développement Durable.
- La gestion de la pollution perçue est inséparable de la gestion de la pollution nocive qui forme le cœur de la santé environnementale. A travers la question des plaintes, on voit s'esquisser toute la politique municipale de l'environnement avec ses hésitations et, en même temps, ses interrogations fortes, renforcées par la mise en œuvre des principes du Développement Durable. En effet, la prise en charge des nuisances de proximité par les instances locales se heurte au caractère plus global et invisible des pollutions. Toutefois, cette démarche qui consiste à donner la parole aux habitants et à leur mécontentement présente des limites qu'il convient de cerner pour ne pas voir la pollution atmosphérique uniquement à travers le prisme de l'individu.
- En braquant le projecteur sur le mécontentement individuel, l'habitant est considéré comme une victime puisque la plainte suppose une agression. Or, la victime est souvent également acteur de la pollution. Ceux qui se plaignent des odeurs émises par la carrosserie voisine sont aussi des utilisateurs de la voiture et des consommateurs pressés de pouvoir disposer de leurs achats rapidement.
- 72 Si la qualité de l'air appartient au champ de la santé environnementale, les nuisances olfactives dépendraient-elles du registre de la qualité de la vie et des questions de voisinage dans lesquelles les enjeux liés aux pollutions atmosphériques seraient absents ? Pourtant, le bruit, comme les mauvaises odeurs peuvent avoir un impact sanitaire par leur caractère obsessionnel générateur éventuel de stress (Moch, 1989). La frontière entre la santé et la qualité de vie a des contours très flous et très discutés. La santé environnementale peut difficilement être réduite à des éléments quantifiables et objectivables. De même, la notion de risque individuel est difficile à saisir indépendamment de tout élément de contextualisation individuel. Ces éléments s'apparentent aux contours flous de la qualité de vie. Les

recherches épidémiologiques actuelles tendent d'ailleurs à introduire des éléments plus subjectifs dans la liste des déterminants sanitaires. Toutefois, la santé et la qualité de vie ne peuvent se définir exclusivement de façon intrinsèque par l'absence de pathologies, de traumatisme ou même de simples indispositions. Il faut aussi les considérer de façon extrinsèque « comme un constant effort d'adaptation à un environnement lui même mouvant¹⁰ » . C'est pourquoi l'assimilation de la santé environnementale à l'évaluation de risques relève d'une conception trop restrictive et négative de l'environnement.

La ville durable se réfère davantage à la précaution qu'à la prévention. En effet, pour des questions aussi peu stabilisées scientifiquement que les impacts de la qualité de l'air, les décisions à prendre s'appuient sur une éthique de la responsabilité du futur. Ceci implique, pour les autorités municipales, non pas d'imposer des obligations mais de sensibiliser les habitants afin qu'ils adhèrent, par eux-mêmes, à des politiques parfois contraignantes. Cette éthique partagée du futur représente tout l'enjeu du Développement Durable et de la mutation culturelle qu'il implique par rapport à l'hygiénisme passé plus autoritaire. Une réelle politique de la qualité de l'air dépend aussi d'une concertation réussie avec les habitants de manière à satisfaire leurs aspirations en matière d'urbanisme et de mobilité tout en veillant à maintenir les intérêts collectifs (réduction de la mobilité motorisée et de l'étalement urbain, économies d'énergie, maîtrise des dangers industriels, mixité urbaine).

74 Cette gestion correspond aux aspirations de la ville durable et à toutes ses difficultés d'application puisqu'elle doit concilier des aspirations qualitatives locales et des enjeux globaux. Dans cette perspective, la vision du bien être limité à la santé humaine est insuffisante. De plus en plus, il importe de réaliser que la santé de l'homme et celle de la planète sont imbriquées à une échelle jamais connue jusqu'à maintenant. Les impacts de l'effet de serre additionnel sont attendus au cours de la prochaine génération ce qui n'a rien à voir avec l'échelle du temps géologique qui, jusqu'à maintenant, était considéré comme celui de la planète.

Ta ville durable ne peut se construire qu'à petits pas compte tenu des défis essentiels, nombreux et parfois inconciliables auxquels elle doit faire face. En effet, la ville doit être façonnée par ses habitants tout en limitant les nuisances qui pourraient être ressenties dans le futur. La maîtrise du risque sur le long terme, dans un contexte d'incertitude scientifique, peut s'appuyer, avec profit, sur le principe « sans regret » ou celui du double dividende selon lequel les générations présentes trouvent également un bénéfice à travers les politiques suivies. La politique de la ville durable ne peut qu'être une politique des « petits pas » piloté par le difficile concept de la qualité pour tous transgressant les iniquités territoriales. Dans ce contexte, on comprend pourquoi les élus sont particulièrement sensibilisés à la gestion des quartiers dits « difficiles » qui risquent de gangrener toutes les entreprises réussies par ailleurs. Le renouvellement urbain, en s'appuyant sur une vision globale de la ville et sur une promotion qualitative de l'urbanité afin de gommer les stigmatisations du passé, contribue au développement de la ville durable.

Cette gestion de la ville ne peut s'effectuer que dans le cadre des solidarités urbaines qui s'imposent à l'échelle de l'agglomération qui doit se construire non pas en tant que technostructure mais à travers le souci de la gestion de la proximité qui légitime les élus. Cette préoccupation englobe aussi bien les pollutions nocives que les nuisances de voisinages qui se rejoignent comme autant d'éléments à juguler au sein d'une ville viable et équitable.

- Comment traduire ces préoccupations de prévention ou de précaution à travers différents services en charge de l'aménagement du territoire et des transports dépourvus d'expérience en matière d'environnement et de risque sanitaire? Au niveau local, il est difficile de définir la limite entre les nuisances de voisinage et la gêne occasionnée sur une minorité d'habitants par le poids d'une source installée pour le bénéfice de l'ensemble des habitants. La gestion des nuisances, comme celle de la qualité de l'air, dépend davantage de choix effectués en matière de politiques locales d'urbanisme ou de transports que des politiques de santé. Cette gestion dépend également d'une bonne collaboration avec les services de l'Etat en ce qui concerne l'implantation des installations classées dans la mesure où les risques technologiques et les risques liés à la qualité de l'air sont particulièrement intriqués.
- Les pollutions atmosphériques urbaines de proximité restent à l'heure du Développement Durable un problème difficile à traiter. Malgré l'ancienneté du phénomène de gêne et de nuisances en milieu urbain, le décalage est important entre la récurrence du phénomène dans certaines zones et les modalités de traitement et de réponses qui ne satisfont que partiellement les résidents.
- 79 Les études réalisées sur des corpus de plaintes montrent combien il s'agit :
 - d'un problème difficile à mettre en évidence car difficile à quantifier.
 - d'un problème difficile à faire émerger et à justifier : il est toujours difficile de mettre en accusation un site industriel qui est source d'emplois,
 - d'un problème difficile à traiter: les incertitudes sont encore nombreuses pour donner des informations spatialisées concernant ces nuisances. En outre l'éparpillement des structures amenées à traiter ces nuisances est trop important.
- Ainsi les réponses à ces nuisances devraient comporter deux aspects : l'un d'ordre technique afin de déterminer et mesurer l'impact de la nuisance, l'autre d'ordre qualitatif relevant d'une forme de médiation. Les réponses esquissées, à travers les différents cas étudiés associent rarement les deux modes d'intervention et fonctionnent plutôt de manière exclusive.
- Il faut également remarquer que les réponses institutionnelles en l'état actuel ne sont pas encore en mesure de dépasser une logique de remédiation pour appliquer un principe de précaution comme le sous tend la notion de Développement Durable. Toute la difficulté consiste à passer d'une logique d'intervention « hygiéniste » reposant sur une vision imposée du bien commun et une vision sanitaire de l'environnement à une logique de Développement Durable impliquant davantage les habitants, le principe de la médiation, intégrant davantage les échelles et niveaux d'intervention spatiaux et temporels.
- La participation des habitants à la gestion de la pollution atmosphérique urbaine reste encore à construire, elle ne doit pas se limiter à l'expression d'une plainte mais contribuer à la construction de la qualité de la vie urbaine.

BIBLIOGRAPHIE

BARRAQUÉ B., 1997, « Le bruit, question de santé ou de qualité de vie », in *Prévenir* n°33, pp. 133-141.

CORBIN A., 1986, Le Miasme et la Jonquille : l'odorat et l'imaginaire social aux XVIII^e et XIX^e siècles, Paris, Flammarion

HEYMAN C, PINEAU F, 2004, « Exposition et risques sanitaires liés à plusieurs composés organiques volatils dans le secteur de Drocourt », in *Air Pur* n°65, p. 11.

DECRAEMERE M., JARCZYNKA S., MARGUET T., 2003, Les réponses institutionnelles à une pollution locale : cas de la commune de Drocourt, Mémoire de DESS Conception de projets en écodéveloppement, Université de Lille 1, 82 p.

FRERE S., BLANCHET, 2003, Investigations pour une meilleure gestion des plaintes atmosphériques et olfactives sur le territoire de l'Artois, Rapport PRASE, 43 p.

FRERE S., ROUSSEL I., SCARWELL H.-J., BLANCHET A., 2004, Les plaintes liées aux pollutions atmosphériques et olfactives : pour une gestion de la pollution de proximité, rapport CPER, février 2004, 66 p.

JONES T., 2000, "Mass psychogenic illness attributed to toxic exposure at a high school", New England j med 342, pp.96-100.

LAZARUS R.S., 1966, Psychological stress and the coping process, New-York, Mac-Gray Hill.

MASSARD-GUILBAUD G., 2003, Culture, technique, gestion de l'espace. Une histoire sociale de la pollution industrielle dans les villes françaises, 1789-1914. Habilitation à diriger des recherches de l'Université de Lyon 2, 513 p. dactylographiées.

MOCH A., 1989, Les stress de l'environnement, Presses Universitaires de Vincennes.

MOCH A., ROUSSEL I., (sous la direction de), 2000, Représentation et Évaluation de la pollution atmosphérique dans l'agglomération de Dunkerque, rapport final Primequal, septembre, 81 p.

ROZEC V., 2001, Les parisiens et le bruit : les demandes reçues par le CIDB durant l'année 2000, Mairie de Paris, octobre, 56p.

ROZEC V., DUBOIS N., 2002, Etude de la psychologie des parisiens liée aux plaintes environnementales. Rapport à la Mairie de Paris, DPP Préfecture de Police de Paris, 93 p.

ROZEC V., DUBOIS N., BONNEFOY B., MOCH A., MARAMOTTI I., 2003, « Nuisances olfactives et pollution de l'air : les plaintes des Parisiens », in *Pollution Atmosphérique*, n° 180, oct-déc.

ROUSSEL I., ROZEC V., 2003, « De l'hygiénisme à la qualité de vie: l'enjeu de la gestion urbaine des plaintes environnementales urbaines », in *Geocarrefour*, vol. 78, pp. 225-233.

SCHUSTERMAN D., \ll critical review : the health significance of Environmental Odor Pollution \gg , in Arch Environ health, 47 1 1992, pp.76-87.

THEYS J., EMELIANOFF C., 2001, « Les contradictions de la ville durable », in Le débat n°113, pp. 122-135

NOTES

- 1."Les gaz se distinguent essentiellement des vapeurs en ce qu'ils sont permanents à la température et à la pression ordinaires de l'atmosphère (...). Les vapeurs au contraire, placées dans les mêmes conditions reprennent l'état liquide ou solide si le corps qui les forme existe à l'un ou l'autre de ces états dans des conditions ordinaires de température." Alphonse DUPASQUIER, *Traité élémentaire de chimie*, Lyon, Charles Savy jeune, 1844, pp. 8-10.
- 2. ADLA 1M 2898, Rezé, 1832.
- 3. ADPDD M 999, Riom, 1897.
- 4. ADLA 1M 3965, Saint-Sébastien sur-Loire, 1915.
- **5.** Voir par exemple les plaintes contre un fourreur nantais dans ADLA 1M 3967, 1908, une autre contre un chiffonnier dans ADLA 1M 1551, Nantes 1909.
- 6. ADR 5M 60, Lyon, 1820.
- 7. On trouvera un développement sur les odeurs particulières au gaz dans l'article de Jean-Pierre Williot, "Une puanteur caractéristique de modernité : le gaz à Paris au XIX^e siècle", in Robert Dulau, Jean-Robert Pitte, *Géographie des odeurs*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 149-157.
- **8.** Dans le cadre d'une recherche réalisée en collaboration avec la Préfecture de Police de Paris et la Mairie de Paris, le contenu de plaintes (Rozec & Dubois) parvenues au 6ème bureau de la Direction de la Protection du Public entre juin 2001 et juillet 2002, a été analysé. Pour ce faire, 1260 plaintes écrites sous forme de lettre rendues anonymes (les coordonnées des individus ont été effacées) concernant différentes sources de nuisances ont été étudiées.
- 9. Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles.
- 10. Alphonse d'Houtaud, Image de la santé NANCY PUN 1994

RÉSUMÉS

Les pollutions atmosphériques de proximité liées au tissu urbain dense sont l'objet de nuisances ressenties et dénoncées par les citadins. Historiquement, l'histoire des odeurs délétères en ville est associée aux activités industrielles. Or les politiques municipales, très attentives au moment de l'hygiènisme à l'encadrement des pollutions industrielles, se sont détournées de la question de la pollution atmosphérique urbaine confiée, pour être mesurée et surveillée, à des réseaux de surveillance. La mesure de ces pollutions invisibles et nocives est restée largement cantonnée dans la sphère technique jusqu'à ces dernières années où, progressivement, la pollution atmosphérique est devenue un objet politique. Malgré la récurrence dans le temps du phénomène de pollution urbaine de proximité, et l'importance croissante des plaintes des habitants que cela génère, les réponses institutionnelles n'ont pas encore été complètement formalisées jusqu'à présent pour définir un mode de traitement et des réponses à apporter. Un suivi des plaintes, réalisé à Paris et dans la région Nord-Pas-de-Calais, sur le territoire de l'Artois, le montre bien. La prise en compte et le traitement des nuisances dues aux pollutions urbaines de

proximité sont encore difficiles et nécessitent du temps pour être reconnues, comme le montre l'exemple de la commune de Drocourt. En outre, ces nuisances sont encore difficilement évaluables et quantifiables et les réponses qui s'esquissent répondent peu au principe de Développement Durable et s'appuient davantage sur une logique de remédiation, bien plus que de précaution. La question des nuisances environnementales et les plaintes qu'elles génèrent ont un caractère ambigu : entre santé et qualité de vie, entre industrie et urbanité, entre nuisance et toxicité, entre gêne et pollution de proximité. Leur ambiguïté permet d'interroger la gestion municipale des nuisances et de la pollution atmosphérique dans le cadre d'une gestion de proximité, au plus près des citoyens, selon les impératifs du Développement Durable.

Proximity atmospheric pollutions linked to a dense urban fabric are the subject of nuisance felt and denounced by city dweller. From a historic point of view, stories of noxious odours in urban centers are associated to industrial activities. While very attentive to industrial pollution during the hygienist period, city politics have turned away from atmospheric urban pollution issues when air quality networks have taken charge of measurement and monitoring. The measurement of invisible and toxic pollution have remained in a technical domain until recent years, when progressively, atmospheric pollutions have become a politic issue. Despite the phenomenon of proximity atmospheric pollution recurrence and the increase of complaints by inhabitants, institutional response hasn't been formalised yet to define a processing procedure and answers to give to the complaints. A complaint survey, done in Paris and the Nord-Pas-de-Calais region, especially in the Artois area, demonstrates this fully. Recognition and complaint processing of proximity atmospheric pollutions nuisances are still problematic and require time to be duly recognized, Drocourt being a clear example of this problem. Moreover, these nuisances are still more difficult to evaluate and quantify, the principle of a sustainable development hasn't put is on mark in the solutions which outline now. Solutions use more a remediation logic to solve the problem than a safety-first precaution. The subject of environmental nuisances and the complaints they generate has an ambiguous nature: between health and quality of life, industry and urban life situation, between nuisance and toxicity, trouble and Atmospheric pollutions of proximity. Their ambiguous nature allows to ask for a management of nuisance and atmospheric pollution with a proximity approach, close to the citizen's preoccupations and with sustainable development in mind.

INDEX

Mots-clés: ville durable, pollution atmosphérique urbaine, pollution de proximité, systèmes de mesure et d'évaluation, nuisances

Keywords: sustainable city, atmospheric urban pollution, proximity pollutions, nuisance management, systems of measurement and evaluation

AUTEURS

SÉVERINE FRÈRE

Chargée d'études à l'Association pour la Prévention de la Pollution de l'Air Nord-Pas-de-Calais, doctorante en sciences politiques (université de Lille II / INRETS), travaille sur les questions de concertation et formes de participation citoyenne dans les politiques de prévention des pollutions atmosphériques. A participé à différentes recherches relatives à la planification issue de la Loi sur l'Air.

Publications récentes :

FRERE (S.), 2002, La participation des associations à la mise en œuvre de la Loi sur l'air : un difficile apprentissage de la concertation, Rapport final, Programme de recherche Concertation Décision, Environnement (MEDD), octobre

ROUSSEL (I.), FRERE (S.), MENERAULT (Ph.), 2001, « L'ozone des villes et l'ozone des champs. Ou les relations ambiguës entre pollution atmosphérique et périurbanisation », *Géocarrefour*, vol. 76, n°4

FRERE (S.), 2002, « La participation des associations dans l'élaboration du PDU de Lille », in FLEURY (D.) (dir.), *Gestion urbaine, sécurité routière et environnement*, Actes n° 86, Collection de l'INRETS

BONNEFOY (B.), FRERE (S.), ROUSSEL (I.), 2002, « Représentation et perception de la pollution atmosphérique par les habitants de l'agglomération de Dunkerque », in *Pollution Atmosphérique*, n°178, avril-juin, pp. 251-259

FRERE (S.), ROUSSEL (I.), MENERAULT (Ph.), 2003, « Les habitants face à leur environnement : une préoccupation mobilisatrice, les déplacements ; une inquiétude abstraite, la pollution atmosphérique », in Journard (R.) (ed.), *Environnement et Transports*, 1^{er} colloque intern, Avignon 19/20 juin 2003, pp. 45-54.

ISABELLE ROUSSEL

Professeur de géographie, spécialisée dans la climatologie et spécialement dans les relations entre climat et pollution de l'air. Secrétaire de l'APPA de Nancy entre 1986 et 1991, à un moment où l'association gérait le réseau de mesures de la qualité de l'air dans l'agglomération nancéienne. Responsable (1992-1997) d'un laboratoire CNRS (URA 1688) spécialisé dans l'étude sur l'interface entre le milieu dit " naturel " et les activités humaines avec un thème particulier sur l'écosystème urbain. Responsable d'un DESS (1992-1997) " Conception de projets en écodéveloppement " qui forme des spécialistes de l'aménagement du territoire sachant intégrer les préoccupations environnementales au sein des projets d'aménagement. Présidente du Comité Régional Nord-Pas-de-Calais de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique jusque 2002, Secrétaire de l'Association Internationale de Climatologie, Vice-présidente de l'APPA.

Publications récentes:

ROUSSEL I.., ROZEC V., 2003, « De l'hygiénisme à la qualité de vie: l'enjeu de la gestion urbaine des plaintes environnementales urbaines », in *Geocarrefour* vol 78, pp. 225-233. ROUSSEL I., JEANBLANC J., 2000, « La surveillance de la qualité de l'air: entre santé et environnement. Historique et réflexions à partir de l'expérience de la Lorraine », in *Pollution Atmosphérique* n°167, pp. 371-380.

ROUSSEL I., ROUSSEL F.-X., LAGANIER R., 2000, « De la ville renouvelée à la ville durable : enjeux et défis des villes du Nord-Pas-de-Calais pour le XXIème siècle », in *Hommes et Terres du Nord*, n°1, pp. 3-12.

LAGANIER R., ROUSSEL I., 2000, « La gestion des écosystèmes urbains pour une ville durable », in *BAGF*, vol 2/2000, pp. 137-161.

ROUSSEL I., FRÈRE S., 2001, « Retour d'expérience sur les PRQA », in Pollution Atmosphérique, n°171, Juil.-Sept. 2001

ROUSSEL I., DAB W., 2001, L'air et la ville, Paris, Hachette littérature, 219 p.

AYMERIC BLANCHET

chargé de mission à l'APPA, travaille sur le thème des plaintes liées aux pollutions atmosphériques

Publications récentes:

FRERE S., BLANCHET A., 2003, Investigations pour une meilleure gestion des plaintes liées aux nuisances atmosphériques et olfactivse, Rapport PRASE Programme régional d'Action en Santé Environnement, octobre.

FRERE S., ROUSSEL I., SCARWELL H.-J., BLANCHET A., 2004, Les plaintes liées aux pollutions atmosphériques et olfactives : pour une gestion de la pollution de proximité, rapport CPER, février, 66 p.

FRERE S., BLANCHET A., 2004, « L'implication des habitants de l'Artois dans la gestion des problèmes environnementaux : l'exemple des plaintes liées aux nuisances atmosphériques et olfactives », communication au colloque « Santé publique : entre expertises et solidarités », Lyon, 1-4 juillet.